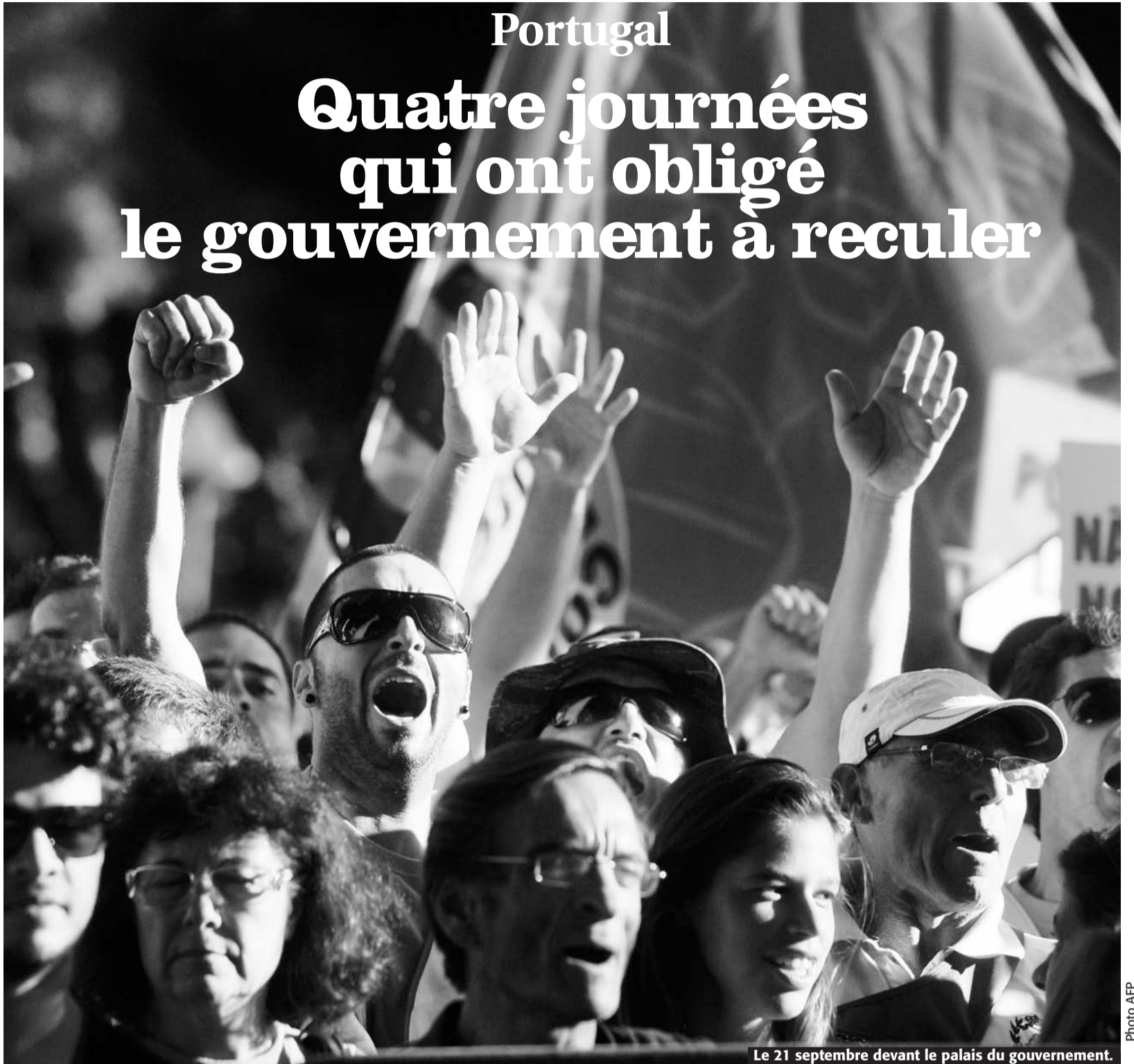


Il ne suffit pas que les Parlements votent...

Portugal Quatre journées qui ont obligé le gouvernement à reculer



Le 21 septembre devant le palais du gouvernement.

Photo AFP

Il ne suffit pas...

Le Portugal est le premier pays à avoir ratifié le TSCG, en avril dernier, dans un vote consensuel du PS et de la droite. Rappelons que le précédent gouvernement, dirigé par le Parti socialiste, avait mis en œuvre les premières mesures exigées par l'Union européenne. En juin 2011, à la veille des élections législatives, les deux principaux partis de droite et le Parti socialiste avaient, à la demande de la troïka, signé le mémorandum. Le Parti socialiste a été battu, les deux partis de droite ont formé le gouvernement. Le gouvernement n'a cessé de rechercher le consensus. Il a voulu imposer un accord de concertation sociale aux organisations syndicales, que finalement la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) n'a pas signé. Mais des manœuvres diverses et variées se sont multipliées afin d'empêcher le peuple portugais d'exprimer son rejet du mémorandum et de la troïka.

Il y a un mois, effrayée par les risques de crise au Portugal, l'Union européenne avait même donné au gouvernement portugais un délai supplémentaire d'un an pour réduire les déficits publics. En septembre, le gouvernement annonce de nouvelles mesures d'austérité. Les travailleurs, les jeunes, les retraités, les chômeurs ne peuvent plus vivre. C'est pourquoi ils étaient un million le 15 septembre dans les rues d'un pays qui compte dix millions d'habitants. C'est le mouvement d'un peuple, c'est le mouvement qui monte d'en bas, c'est le mouvement de ceux qui veulent vivre. Le 21 septembre et les jours suivants, sans appel des sommets du mouvement ouvrier, par dizaines de milliers, ils sont de nouveau allés exiger le retrait des nouvelles mesures annoncées. Le gouvernement a dû reculer sur la hausse de cotisation salariale pour la Sécurité sociale. Il ne suffit pas de ratifier le TSCG, comme l'a fait le Parlement, pour que le peuple portugais se soumette aux diktats de l'Union européenne. Et c'est vrai pour tous les peuples d'Europe.

Lucien Gauthier

Un million dans les rues le 15 septembre, des dizaines de milliers à nouveau le 21 septembre...

Correspondant

Confronté à l'aggravation de la crise politique jusqu'au au sein du gouvernement, au lendemain de la manifestation du 15 septembre qui a réuni plus d'un million de manifestants dans quarante villes du Portugal, le président de la République a pris l'initiative de convoquer une réunion du Conseil d'Etat (organe consultatif de la présidence de la République [1]).

21 SEPTEMBRE

Cette réunion visait à trouver « une solution à la crise », une réponse « adéquate » face aux masses qui avaient commencé à occuper directement la scène politique. Le Conseil d'Etat a tenu sa réunion en début de soirée le 21 septembre avec, à l'ordre du jour, la « réponse européenne à la crise de la zone euro et la situation portugaise ». Commencée aux alentours de 17 heures, elle ne s'est achevée que vers une heure du matin. Partant d'en bas, un nouvel appel avait été lancé pour un rassemblement devant le palais de Belém (résidence du président de la République, où se tenait la réunion du Conseil d'Etat). Entre vingt et trente mille manifestants réunis dans ces circonstances montraient que la masse des travailleurs, des jeunes, du peuple portugais n'accepte pas d'être gouvernée comme avant, et qu'elle est prête à prendre son destin en mains.

Comme le 15 septembre, dans plusieurs autres villes, des rassemblements ont également eu lieu sur les places principales contre les mesures inscrites dans le mémorandum de la troïka.

A Lisbonne, une délégation de la Radio et Télévision du Portugal (RTP) brandissait une énorme banderole où l'on pouvait lire : « Privatisation de la RTP, non ! » Pendant deux heures, des membres de la commission de travailleurs de la RTP ont déployé et agité leur banderole avec le logo de cette télévision publique, applaudis avec enthousiasme par les manifestants.

A leur entrée comme à leur sortie, vers une heure du matin, les membres du Conseil d'Etat ont été conspués et traités de « voyous ». Rompant l'image d'un consensus total au sein du Conseil d'Etat (comme voudrait le faire croire le communiqué final), l'ex-président de la République Mario Soares a quitté la

Face à la mobilisation du peuple, le gouvernement a dû reculer sur les nouvelles mesures d'austérité annoncées.

APPEL

Au cours du rassemblement à Lisbonne, les militants liés au Mouvement pour le retrait du mémorandum de la troïka (MRMT) ont recueilli 180 signatures sur un appel adressé aux centrales syndicales (Confédération générale des travailleurs portugais, CGTP, et Union générale des travailleurs, UGT) et aux partis qui se situent à gauche (PS, PCP et Bloc de gauche) pour leur proposer un « rassemblement national devant l'Assemblée de la République jusqu'au retrait du mémorandum de la troïka et la démission du gouvernement ».

réunion moins de trois heures après qu'elle a commencé. Trois jours auparavant, il avait déclaré que « l'exécutif dirigé par Passos Coelho était moribond » (2).

Le fait est que le communiqué publié en fin de réunion annonce le recul du gouvernement tant sur la hausse de 7 % de la cotisation salariale des travailleurs pour la Sécurité sociale (TSU) que sur la baisse simultanée de 6 % de la part patronale.

Pour sa part, le dirigeant du Bloc de gauche, Joao Semado, déclarait : « Nous voulons dire clairement qu'il y a une alternative : la constitution d'un gouvernement de gauche (avec les socialistes, communistes et bloquistes) qui doit se constituer sur une base très simple : rompre avec le mémorandum de la troïka. La troïka est la ligne de clivage entre la gauche et la droite. »

24 SEPTEMBRE

Le 24 septembre, face à la mobilisation qui ne faiblit pas, le Conseil économique et social (CES) était à son tour convoqué (3). Le gouvernement réaffirmait à cette occasion sa détermination à réduire le déficit de l'Etat, tout en payant les intérêts de la dette souveraine. Il faudrait donc pour cela qu'il prélève de l'argent quelque part. Mais, la réponse à la question : « Où, comment et combien ? », n'a pas trouvé de consensus entre les divers « partenaires » réunis.

26 SEPTEMBRE

Le gouvernement n'avait pour sa part aucune proposition alternative au recul sur la TSU. Un Conseil des ministres extraordinaire est convoqué le 26 septembre pour en discuter.>>>

... pour que les peuples se soumettent

ESPAGNE

Réunis à Barcelone, des militants ouvriers espagnols, allemands et français répondent à la proposition de conférence ouvrière européenne

Correspondant

Le vendredi 21 septembre, à l'invitation de militants espagnols qui publient le journal *Informacion Obrera*, tribune libre de la lutte des classes, qui avaient participé à la rencontre ouvrière européenne de Cologne le 30 juin dernier, s'est tenue une réunion à laquelle ont participé deux militants allemands, organisateurs de la conférence de Cologne, deux militants français engagés dans la bataille pour la non-ratification du TSCG et une douzaine de militants et responsables syndicaux espagnols, de Barcelone notamment.

LA SITUATION DANS LE MOUVEMENT OUVRIER EN ESPAGNE DEPUIS LA JOURNÉE DE GRÈVE GÉNÉRALE DU 29 MARS

Les militants d'*Informacion Obrera* ont expliqué la situation dans le mouvement ouvrier depuis la journée de grève générale du 29 mars dernier contre la réforme du Code du travail et les différents plans d'austérité, et toutes les mobilisations qui ont suivi, y compris pendant l'été, et ont culminé dans la marche à Madrid du 15 septembre dernier.

Ils ont expliqué la disponibilité au combat des travailleurs et des jeunes, les mots d'ordre les plus scandés étant : « *Retrait des plans d'ajustement !* » et « *Dehors le gouvernement !* ». Et ils ont pointé la contradiction entre cette combativité et la politique suivie notamment par les secrétaires généraux des Commissions ouvrières (CCOO) et de l'Union générale des travailleurs (UGT), qui essaient de détourner cette résistance vers une demande adressée au gouvernement de référendum « *pour se prononcer sur sa politique sociale et économique* ». Entre-temps, de nouvelles mobilisations et de nouvelles grèves surgissent sur des questions revendicatives et contre les privatisations, comme le 17 septembre dans les chemins de fer, et le 24 septembre dans les transports publics. Les camarades espagnols ont expliqué que la question de la grève générale pour le retrait des plans était une question politique majeure, d'où la nécessité de constituer avec les militants d'avant-garde des comités pour



Le 15 septembre à Madrid.

la grève générale, afin de lever l'obstacle de la politique des principaux dirigeants.

SOUS DES FORMES ET À DES RYTHMES DIFFÉRENTS LA RÉSISTANCE DES PEUPLES SE MANIFESTE DANS TOUS LES PAYS EUROPÉENS

Il est ainsi apparu clairement que, sous des formes et à des rythmes différents, la résistance des peuples se manifeste dans tous les pays européens, y compris au sommet des grandes organisations. Ce n'est pas un hasard si vingt-trois députés du Parti social-démocrate allemand (SPD) se sont prononcés contre le Mécanisme européen de stabilité (MES) et si en France, le gouvernement Hollande n'a pas réussi, jusqu'à présent, à contraindre les organisations syndicales à un pacte social du même type que celui signé par Zapatero en Espagne, en février de l'an dernier.

En conclusion de la réunion, les participants ont estimé que les décisions prises à la conférence de Cologne du 30 juin, pour rassembler les plus larges forces dans le mouvement ouvrier pour arracher l'abrogation de tous les traités européens, sont plus actuelles que jamais. Ils ont considéré que les conditions étaient réunies dans tous les pays pour préparer une large conférence européenne ouvrant la voie au combat pour l'union libre des nations libres et souveraines d'Europe.

Décision a ainsi été prise d'adresser une lettre à tous les délégués à la conférence de Cologne et, plus largement, à tous ceux qui, en Europe, combattent contre les traités et les plans qui ruinent les peuples, pour rendre compte des discussions en cours et permettre d'avancer vers la préparation de la conférence. ■

ÉDITORIAL

Des faits

Daniel Gluckstein,
secrétaire national du POI

Chaque jour un peu plus, la politique du gouvernement Hollande dévoile son véritable visage. Après l'approbation apportée au plan Varin à PSA, c'est l'annonce des plans sociaux à Sanofi, ArcelorMittal, Pétroplus, alors que tombent les chiffres accablants du chômage. Mais c'est aussi, cette semaine, l'annonce de la loi de finances, ce sinistre budget 2013, avec ses 30 milliards d'euros d'efforts.

Les faits doivent être établis.

C'est un fait : le refus de ce gouvernement d'opérer la moindre rupture avec les diktats de la troïka l'amène à prendre en charge, dans tous les domaines, les attaques les plus brutales contre la classe ouvrière et la jeunesse, et aussi contre l'indépendance des organisations ouvrières que Hollande veut enchaîner à son « compromis historique ».

D'où découle cet autre fait : les travailleurs n'ont d'autre choix que de rassembler leurs forces pour se défendre, eux, leurs droits, leurs organisations pour contrer et défaire les mesures du gouvernement Hollande-Ayrault.

Autre fait intervenu la semaine passée : l'Assemblée nationale a adopté la première loi de la législature, celle qui instaure les « emplois d'avenir », c'est-à-dire la précarité obligatoire pour la jeunesse. Les députés du Parti socialiste ont voté pour. De nombreux députés de l'UMP ont fait de même, se félicitant de la continuité avec des initiatives du même genre prises par les gouvernements précédents (de droite). On ne saurait s'en étonner.

Mais comment comprendre le Front de gauche qui vote le mardi la précarité obligatoire des jeunes — en application des diktats de la troïka — et manifeste le dimanche suivant contre la ratification du TSCG (1) ?

Dans leur grande majorité, les manifestants du 30 septembre seront animés par un même sentiment d'urgence : urgence, en France comme dans tous les pays d'Europe, à balayer les politiques d'austérité, de misère, et de destruction imposées par des gouvernements, de gauche comme de droite, tous soumis aux ordres de la troïka ! On ne répondra pas à ces aspirations en préconisant une illusoire réforme de la Banque centrale européenne et des institutions de l'Europe de Maastricht. Il n'y sera répondu que par la rupture avec ces institutions et la troïka. Il n'y aura pas de demi-mesure.

C'est en tout cas sur cette orientation de combat que les adhérents du POI, et avec eux tous ceux qui participent aux comités pour l'unité, seront présents le 30 dans la rue (2). Cette exigence de rupture n'est-elle pas le contenu de la levée en masse du peuple portugais, qui a contraint le gouvernement à un premier recul, plusieurs mois après la ratification du TSCG dans ce pays ?

(1) N'est-ce pas, là aussi, en rapport avec le refus de se prononcer nettement pour la rupture avec l'Union européenne ? Le 13 septembre 2012, dans le rapport présenté au conseil national du PCF, Isabelle De Aleida se félicite de ce que « pour essayer d'endiguer cette crise de la dette, le président de la BCE, Draghi, a décidé d'envoyer une bouée de sauvetage aux pays en difficulté avec le rachat illimité des dettes publiques des Etats par la BCE. Comme quoi il y a moyen de bouger sur le rôle de la BCE. »

(2) Combien serons-nous ? Difficile de le dire par avance : l'appel tardif des principaux organisateurs, la manière hésitante avec laquelle ils ont préparé cette manifestation — même après y avoir appelé — aura nécessairement pour effet d'en limiter la portée.

>>> La Confédération de l'industrie portugaise (CIP) a dit qu'elle soutiendrait une augmentation du tabac de 30 % et une baisse sélective de la TSU pour les seules entreprises exportatrices.

De son côté, la CGTP, dont le secrétaire général déclarait : « *Nous n'acceptons pas que soit retiré le moindre centime des revenus des travailleurs* », se déclarait favorable à un « *pacte de concertation sociale* » si le gouvernement acceptait ses propositions « *d'impôt sur le capital* ».

Reste que les centaines de milliers de travailleurs, militants et jeunes qui ont manifesté les 15 et 21 septembre disent clairement : retrait du mémorandum, dehors la troïka, dehors le gouvernement.

Le recul du gouvernement est un encouragement à poursuivre dans cette voie. C'est dans cette situation que se prépare, à l'appel de la CGTP, la manifestation nationale qui se déroulera à Lisbonne le 29 septembre. ■

(1) Composé de dix-neuf membres : trois ex-présidents de la République, trois chefs de gouvernement, cinq citoyens désignés par le président de la République, cinq citoyens élus par l'Assemblée de la République, le président du Tribunal constitutionnel et le procureur.

(2) Alors même qu'il déclarait récemment qu'il fallait un gouvernement d'initiative présidentielle « à l'italienne ».

(3) Réunion à laquelle participaient le gouvernement et les « partenaires sociaux » (les associations patronales et l'UGT) signataires de l'accord de concertation sociale, en janvier dernier, ainsi que la CGTP (qui ne l'a pas signé).

ET EN FRANCE

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

échos
des
comités

Somme

Comité pour l'unité contre la ratification du traité "Super-Maastricht"

« Nous, militants syndicalistes et militants de différentes tendances politiques (PCF, Mouvement "Colère et Espoir", POI, PS), nous sommes réunis le mardi 18 septembre pour dire : François Hollande a annoncé un plan d'austérité sans précédent : faire 30 milliards d'euros d'économie en 2013. On sait ce qu'un tel plan signifie : des licenciements, des travailleurs sur le carreau comme les 8 000 de PSA... pendant que les patrons sont exonérés de charges ; des fermetures de lits et de services dans les hôpitaux et les maternités, des suppressions de postes et de classes dans l'Éducation nationale... »

Parmi les premiers signataires publics : Debeuvais Fabienne (PCF, élue municipale, Amiens) ; Deblangy Francis (mouvement « Colère et Espoir ») ; Descamps Catherine (syndicaliste, PCF) ; Dubois Yves (syndicaliste restauration) ; Fournier François (syndicaliste, militant POI) ; Mambourg Jean-Louis (syndicaliste, POI) ; Meurisse Josie (syndicaliste) ; Morien-Remandi Valérie (Éducation nationale, syndicaliste) ; Reitzman Dominique (syndicaliste enseignante, POI) ; Ricochon Nadia (enseignante, POI) ; Standaert François (syndicaliste enseignante).

Le comité se réunira de nouveau le 12 octobre.

Déréglementation

Les députés votent les "emplois d'avenir"

Dans la nuit du 12 au 13 septembre à l'Assemblée nationale, les députés PS, PCF, PG, Verts et des députés UMP ont voté le projet de loi créant les « emplois d'avenir », dérogatoires au statut de fonctionnaire comme au Code du travail. Le gouvernement souhaite que plus de 100 000 de ces contrats réservés aux jeunes soient signés dans les prochains mois.

Yan Legoff

Un « emploi d'avenir », c'est quoi, selon le gouvernement ? C'est un contrat de travail, précaire, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, en priorité sans qualification (1) : un CDD d'un an, renouvelable jusqu'à trois ans. L'employeur devra être du secteur non marchand (administrations et collectivités locales, associations, organismes publics tels les offices HLM, etc.). Le gouvernement a aussi ouvert la possibilité que les petites entreprises privées y aient recours dans certains cas (« rien ne l'interdit juridiquement », a précisé le ministre du Travail, Michel Sapin).

L'Etat prendra à sa charge 75 % de la rémunération brute au niveau du Smic.

Des CDD "de droit dérogatoire"

Il pourra être aussi conclu un CDI. Mais on ne voit pas pourquoi les employeurs choisiraient cette option. En effet, le CDD emploi d'avenir est un concentré de déréglementation. Les quelques garanties qui sont attachées au CDD classique de droit commun ne s'appliqueront pas au CDD emploi d'avenir.

► Il pourra être rompu à tout moment par l'employeur « pour des motifs économiques », a admis le rapporteur du texte, le député PS Jean-Marc Germain.

► Les jeunes ne bénéficieront pas de la prime de précarité de 10 %. « Cela réduirait les possibilités d'embauche », a argué Jean-Marc Germain. Bref, « les CDD associés aux emplois d'avenir sont des CDD de droit dérogatoire », selon le ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage, Thierry Repentin. De plus, le gouvernement a introduit par amendement l'ouverture de ce dispositif aux CDD saisonniers. Travailler quelques mois par an, un emploi d'avenir !

Ils ont dit

Entendu lors des séances des 11 et 12 septembre à l'Assemblée nationale
Une discussion et un vote très consensuels

Isabelle Le Callennec (UMP) :
« Tous les gouvernements, de droite comme de gauche ou du centre, ont eu recours aux emplois aidés pour favoriser l'insertion des jeunes. Contrats d'insertion dans la vie sociale, contrat d'autonomie, contrat d'initiative emploi, contrat d'accompagnement dans l'emploi, dispositif deuxième chance (...). Elle ajoute : Notre groupe UMP n'est pas du genre à s'opposer par principe. »

Yves Jégo, centriste, ancien ministre de Sarkozy :
« Vous proposez d'ajouter aux quelque 400 000 emplois aidés déjà inscrits dans le budget de la nation par la majorité précédente 150 000 emplois d'avenir (...). Aussi voterai-je ce dispositif (...). Alors, monsieur le ministre, saisissez la main qui vous est tendue ! (...) De nombreux parlementaires de l'opposition se disent prêts à voter ce texte. »

Jean-Frédéric Poisson, au nom du groupe UMP : « A notre regret, et même si nous avons constaté certaines évolutions, le groupe UMP dans sa majorité ne votera pas le dispositif dont nous avons débattu ce soir. (...) Nous avons essayé à cette occasion de nous montrer constructifs (...). Monsieur le ministre, et je vous le dis en souriant, nous ne voterons pas le dispositif des emplois



d'avenir, même si par ailleurs certains députés de notre groupe feront valoir, ce qui est parfaitement normal, une liberté d'appréciation personnelle tout à fait légitime. »

Jacqueline Fraysse, au nom du groupe GDR (comprenant le PCF et le Parti de gauche) : « Il faudra beaucoup de volontarisme pour que ce dispositif réussisse. (...) nous sommes prêts à faire le maximum pour aider ces jeunes, prêts à prendre notre part en tant qu'élus locaux et donc en tant qu'employeurs potentiels. Nous voterons donc ce texte. »

Michel Sapin, ministre (PS) du Travail :
« Mesdames, messieurs les députés, la discussion a été plutôt agréable et intéressante (...). On voit bien que des préoccupations nous sont communes. Même si nous nous affrontons — mais c'est cela la démocratie —, je suis persuadé qu'une fois les décrets d'application de ce texte publiés et les premières grandes conventions cadres signées avec les grands réseaux des collectivités locales, du milieu associatif ou de l'économie sociale et solidaire, tous ici, que vous ayez voté pour, contre, ou que vous vous soyez abstenus, vous serez les premiers à vouloir mettre en œuvre les emplois d'avenir sur le territoire de France. »



En avril 2006, contre les contrats première embauche (CPE) du gouvernement Chirac-Villepin, la jeunesse manifestait contre cette baisse des salaires déguisée en scandant : « Papa, j'ai trouvé un emploi, le tien ! »

"Une précarité préoccupante"

Face à tout cela, le député UMP Bernard Perrut a fait mine de s'interroger : « Ces emplois ne vont-ils pas se substituer à d'autres, qui auraient pu être créés par les collectivités, laissant ainsi de côté les jeunes qui se préparent à rejoindre la fonction publique territoriale ? »

C'est évident : ces jeunes auraient pu être fonctionnaires. Le gouvernement les condamne à la précarité, créant ainsi une masse corvéable à merci, utilisée contre les embauches statutaires.

Au nom de son groupe, la députée apparentée PCF Jacqueline Fraysse s'en est inquiétée.

Elle a déposé un amendement visant à « empêcher des employeurs d'embaucher successivement tous les trois ans plusieurs jeunes en contrat emploi d'avenir sur un même poste de travail ». Elle a argumenté : « Nous risquons d'installer une précarité préoccupante. »

Son amendement a été rejeté ! Autre amendement retoqué : l'obligation d'offrir à ces jeunes quatre cents heures par an au moins de formation...

Vote unanime à "gauche"

Tout cela n'a pas empêché Mme Fraysse et les autres députés du PCF et du Front de gauche, de voter pour le texte à trois heures du matin, en déclarant que « ce projet a le mérite de s'attaquer au fléau destructeur du chômage des jeunes », mais qu'il « ne suffira pas ». Les centristes se sont abstenus ; l'UMP s'est divisée ; le PS a voté « sans état d'âme » et « avec beaucoup de motivation », et les écologistes se sont dits « très heureux »...

Le texte a été transmis aux sénateurs. ■

(1) Les étudiants boursiers pourront aussi conclure un emploi d'avenir, sous forme d'un mi-temps, dans les établissements scolaires (y compris pour des tâches d'enseignement), pour 900 euros par mois, bourse comprise...

ÉCLAIRAGE

" limiter les emplois d'avenir aux seules activités nouvelles ? ... Avis défavorable. "

Les emplois jeunes, "moins coûteux", pourront remplacer des emplois existants

Avant le débat en séance plénière lors de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, les députés avaient déjà discuté et amendé le projet de loi sur les emplois d'avenir.

Un amendement présenté visait « à limiter les emplois d'avenir aux seules activités "nouvelles", à éviter les effets d'aubaine — certaines collectivités pourraient en effet être tentées de remplacer un salarié partant en retraite par un emploi d'avenir, moins coûteux ».

Réponse du rapporteur, Jean-Marc Germain, parlant au nom du gouvernement : « Avis défavorable. »

Donc, un emploi d'avenir pourra remplacer un titulaire partant à la retraite, accentuant ainsi la précarité qui sévit déjà dans les collectivités locales...

Les "emplois d'avenir" en discussion au Sénat

On lit dans *L'Humanité* (25 septembre) que les sénateurs débattent depuis le 24 septembre du projet de loi sur les emplois d'avenir, tel que voté le 12 sep-

tembre par les députés. *L'Humanité* omet juste de rappeler que les principaux amendements présentés il y a deux semaines à l'Assemblée nationale par les députés du PCF et du Front de gauche, visant à limiter la précarité des emplois d'avenir, avaient été rejetés les uns après les autres par le gouvernement. Cela n'avait pas empêché ces mêmes députés de voter le projet de loi. Puis *L'Humanité* indique : « La sénatrice du groupe communiste, républicain et citoyen, Isabelle Pasquet, conditionne la nature du vote de son groupe à la prise en compte de ses amendements. » Chiche ! ■

CITATION

« Les collectivités territoriales ont une opportunité de gestion sérieuse des futurs départs en retraite. »

Le ministre Sapin, le 18 septembre au Sénat, à propos des emplois d'avenir.

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Un syndicaliste du comité pour l'unité de Montreuil (93)

Pourquoi notre comité se réunira le 11 octobre

Le comité pour l'unité contre la ratification du TSCG de Montreuil (93) s'est réuni pour la deuxième fois le vendredi 21 septembre. Une nouvelle réunion est convoquée après le vote sur la ratification. Pourquoi ? En effet : le 11 octobre, notre comité se réunira à nouveau pour décider de la suite à donner à notre action.

Même si le traité est ratifié ?

Précisément. La première réunion avait déjà été marquée par une très grande diversité des participants (lire *Informations ouvrières*, daté du 13 au 19 septembre).

Nous étions plus de cinquante à cette deuxième réunion, notamment de nouveaux camarades venus rejoindre le comité et apporter leurs contributions, qui, toutes, s'accordaient sur un point : il n'y a pas d'un côté le TSCG et, de l'autre, la politique du gouvernement Hollande-Ayrault.

Peux-tu expliquer ?

Un conseiller général (PCF), venu pour la première fois et qui a adhéré au comité, a dénoncé les conséquences dramatiques de la suppression d'une classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire, réservée aux enfants en difficulté) dans un des établissements scolaires de la ville. Un responsable d'union locale syndicale, lui aussi fraîchement adhérent de notre comité, a évoqué la situation de l'hôpital où, après les urgences chirurgicales, ce sont les services d'anesthésie, d'IVG et de gynécologie qui risquent de disparaître en raison, a-

til dit, du refus du gouvernement actuel d'abroger la loi Bachelot. Il a également évoqué les mille emplois supprimés à Montreuil durant l'été 2012, sans compter les trois entreprises sous-traitantes de PSA frappées de plein fouet par l'approbation donnée par le gouvernement au rapport Sartorius et au plan Varin.

Le même camarade a conclu à la nécessité non seulement de combattre le TSCG, mais aussi toutes ses conséquences.

D'autres militants syndicaux ont soulevé la question des emplois d'avenir votés dans un large consensus au Parlement, ou encore la situation du lycée, où, dans l'unité des trois sections syndicales, l'assemblée générale a déposé un préavis de grève pour aller chercher les revendications le 25 septembre...

Une autre militante syndicale, retraitée, a mis en cause la décision du gouvernement de surtaxer les retraités avec la disparition de l'abattement de 10 %. Comme l'a souligné un camarade du M'PEP, « il s'agit de faire perdre les comités, ce qui ne veut pas dire qu'on passe sous la table les différences qui existent entre nous ».

Faire perdre les comités, c'est passer du combat contre la ratification au combat pour l'abrogation, et pour défaire la politique anti-ouvrière et antipopulaire du gouvernement. Tel est l'ordre du jour de la réunion du 11 octobre, après, bien sûr, avoir consacré toute nos forces à assurer le succès le plus large de la manifestation du 30 septembre. ■

ÉNERGIE

Bientôt une directive européenne sur "une sortie progressive des tarifs réglementés de l'énergie"

Selon l'agence de presse Euractiv (17 septembre), la Commission de Bruxelles plancherait sur un nouveau texte organisant « une sortie progressive des tarifs réglementés de l'énergie ». Il doit être rendu public en octobre. C'est dans ce contexte qu'intervient le projet de tarification progressive du gouvernement Hollande.

Ce mardi 25 septembre commence à l'Assemblée nationale le débat sur une proposition de loi instaurant une « tarification progressive de l'énergie ». Le texte a été déposé par le groupe du PS, avec l'appui déclaré du gouvernement. Sans entrer dans les détails, cette proposition de loi fait en réalité disparaître un acquis essentiel de civilisation, produit du service public : le tarif réglementé, fixé par l'Etat, et la péréquation tarifaire, grâce auxquels chacun paye le même tarif, où qu'il soit. Le nouveau tarif dépendrait du climat de la région, de la composition du foyer, du mode de chauffage.

Au-delà d'un certain seuil de consommation, défini pour chaque usager suivant ces paramètres comme un « minimum vital », l'énergie serait facturée plus cher. Bref, d'un appartement à l'autre, dans un même immeuble, il serait impossible de comparer. Derrière les discours moralisateurs sur l'écologie, il s'agit donc d'augmenter les factures, comme l'indique la proposition de loi : « Accompanyer la hausse inéluctable des prix de l'énergie. » Il s'agit aussi, dans les faits, de donner satisfaction à la Commission européenne et aux grands groupes privés, qui réclament depuis des années la suppression des

"Les tarifs réglementés applicables tant aux entreprises qu'aux ménages contribuent à entraver le développement de la concurrence"

La Commission européenne, le 15 septembre 2009



tarifs réglementés. En 2006, la Commission européenne engageait une procédure de mise en demeure contre la France, suivie, le 13 juin 2007, d'une enquête « sur les tarifs réglementés de l'électricité » applicables aux entreprises. « Les prix réglementés sont actuellement inférieurs à ceux de l'électricité sur le marché libéralisé », dénonçait Bruxelles. Et elle déclarait encore, le 15 septembre 2009 : « Les tarifs réglementés applicables tant aux entreprises qu'aux ménages contribuent à entraver le développement de la concurrence. »

Enfin, la Commission a mis fin

à la procédure, après le vote de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'énergie en France (NOME) en 2010, sous le gouvernement Sarkozy. Cette loi obligeait EDF à vendre une part importante de sa production à ses concurrents privés, et prévoit la suppression, d'ici à fin 2015, des tarifs réglementés « verts » et « jaunes » applicables aux entreprises. Concernant les particuliers (« tarifs bleus »), il est prévu dans les mêmes délais que le tarif réglementé devra être fixé de manière à ce que les prix du marché soient compétitifs... La proposition de loi du groupe PS, qui ne remet pas en cause ce calendrier, ne tombe-t-elle pas à pic ?

Y. L. ■

BUDGET, TRAITÉ EUROPÉEN

Le calendrier du gouvernement

Marie Stagliano

► **Mercredi 19 septembre** : le Conseil des ministres a adopté, le « paquet européen », dont deux textes en particulier. Le premier consiste en un projet de loi autorisant la ratification du TSCG. Le deuxième, un projet de loi organique, détaille la manière dont la France va mettre en application le TSCG, présenté très clairement dans l'exposé des motifs comme « un ensemble de règles destinées à favoriser la discipline budgétaire ».

► **Mardi 2 octobre** : le Premier ministre va soumettre aux députés le premier texte, celui qui doit autoriser la ratification du TSCG. Il s'agit d'un article unique qui tient en une phrase : « Est autorisée la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre (suit la liste des vingt-cinq pays concernés) signé à Bruxelles, le 2 mars 2012, dont le texte est annexé à la présente loi. » Le texte ne souffre aucun amendement, on vote pour ou contre. Le vote devrait intervenir au plus tard le 4 octobre. L'adoption de ce texte par le Parlement est la première étape à franchir pour la mise en œuvre du TSCG.

► **Lundi 8 octobre** : un second texte sera alors soumis à l'Assemblée nationale, le projet de loi organique. Il instaure le principe de la « règle d'or » obligeant à faire descendre le déficit public, à moyen terme, à un maximum de 0,5 % du PIB, sous peine de sanctions financières. Pour la France, ce déficit est actuellement de 3,9 %. La loi organique établit très précisément la liste de tout ce qui se trouve dans les finances publiques : le budget général de l'Etat, des collectivités territoriales et aussi les dépenses sociales. La Sécurité sociale est ainsi directement visée. Les régimes de base, la branche maladie auront des objectifs chiffrés de réduction de leurs dépenses à respecter. Rien ne doit déroger à la règle d'or, et, pour y veiller, ce texte crée une nouvelle instance placée auprès de la Cour des comptes : le Haut Conseil des finances publiques. Présidé par Didier Migaud (PS), il aura comme mission de vérifier que le projet de budget respecte bien les objectifs de réduction des déficits. Ce Haut Conseil se charge



Photo AFP

d'alerter le Parlement et le gouvernement en cas d'écart, afin que ce dernier rectifie le tir. En un mot : un véritable gendarme budgétaire ! Rappelons que les règles contraignantes inscrites dans toute loi organique se situent au-dessus des lois ordinaires, c'est-à-dire de tout acte législatif voté par le Parlement.

► **Et vendredi 28 septembre**, sans attendre la ratification du TSCG, le gouvernement va présenter en Conseil des ministres le projet de budget 2013 : un plan de rigueur de 30 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les 7 milliards déjà votés en juillet. « Un effort exceptionnel jamais réalisé », a commenté Manuel Valls, dans *Le Journal du dimanche* (23 septembre). Dix milliards d'économies sur les dépenses publiques : pour ne prendre que le budget du ministère de l'Économie et des Finances, son ministre vient de détailler une baisse de 4,3 % de 2013 à 2015, avec la suppression de 2 500 postes à la clé. Dix autres milliards viendraient d'une hausse de l'impôt sur les ménages, dont la poursuite du gel du barème des tranches de l'impôt sur le revenu qui concerne tous les contribuables. Quant aux dix milliards « à trouver sur les entreprises », les patrons les récupéreraient par la baisse de leurs cotisations sociales, avec leur basculement sur la CSG. « Tenir les 3 % pour 2013 », martèle le gouvernement... pour s'engager dans la trajectoire, « à moyen terme », des 0,5 %.

TRANSPORTS

Les juges européens menacent le statut de la SNCF et de la RATP

Le 20 septembre, le tribunal de l'Union européenne, institution dépendant de la Cour de justice européenne, a rendu un arrêt qui menace toutes les entreprises publiques en France.

Ce tribunal estime en effet que le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui est celui de la SNCF ou de la RATP, s'apparente à une aide d'Etat, contraire à l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Cet article édicte que « sauf dérogations prévues par les traités, sont incompatibles avec le marché intérieur, dans la mesure où elles affectent les échanges entre Etats membres, les aides accordées par les Etats ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en favorisant certaines entreprises ou certaines productions ».

"Sont incompatibles avec le marché intérieur, les aides accordées par les Etats qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence"

Article 107 du traité

Cet arrêt a été rendu à la suite du recours du gouvernement contre une décision de la Commission européenne rendue en janvier 2010, qui concernait La Poste, après plusieurs années de procédure. Bruxelles estimait que le statut d'EPIC équivalait à une garantie illimitée de l'Etat pour l'entreprise, ce qui permettait à cette dernière de bénéficier de taux plus avantageux auprès des banques que ses concurrents. Depuis, La Poste est devenue une société anonyme de droit privé. Et la Commission a elle-même reconnu que le problème ne se posait donc plus. Mais le gouvernement Sarkozy a malgré tout déposé un recours en annulation en avril 2010, estimant que la décision initiale, qui concernait La Poste avant sa transformation en société anonyme, pourrait s'appliquer à tout autre EPIC. C'est ce recours du gouvernement français que

le tribunal européen a décidé aujourd'hui de rejeter, donnant raison à la Commission. Un fonctionnaire européen, cité par *Le Monde* (22 septembre), confirme la portée de l'arrêt prononcé par le tribunal : « L'analyse vaut pour le statut d'EPIC en général. On peut en tirer la conclusion que cette approche peut être transposée à d'autres cas. » « Le tribunal européen met ce statut d'EPIC en risque. Il remet en cause sa légalité au regard du droit européen », confirme encore un juriste interrogé par le quotidien. Concrètement, la Commission européenne elle-même pourrait désormais engager une procédure contre la SNCF ou la RATP, mais aussi leurs concurrents privés ! La Poste n'est pas la seule à avoir vu son statut public supprimé à la suite des directives européennes d'ouverture à la concurrence. France Télécom, EDF, GDF, Aéroports de Paris, la Seita ont été des EPIC avant d'être transformés en sociétés anonymes. Par des gouvernements de « gauche » comme de droite...

Y. L. ■

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Comité Paris XIII^e contre la ratification du TSCG

« 1 365 travailleurs, jeunes, retraités et chômeurs du XIII^e arrondissement de Paris (et 70 000 en France) ont signé contre la ratification du TSCG, à l'appel du POI, de militants PCF, PG et de syndicalistes de tous les secteurs professionnels du XIII^e. »

(...) En France, pour aboutir à cette réduction des déficits publics que dicte le TSCG, M. Hollande annonce :

- une baisse de 10 milliards d'euros des dépenses de l'Etat, qui va se traduire par des milliers de suppressions d'emplois, le blocage des salaires, de nouvelles privatisations (...),
 - la demande que les organisations syndicales négocient avec le patronat des accords de baisse des salaires et de précarisation, pour prétendument sauvegarder l'emploi.
- Tout doit être mis en œuvre pour s'opposer à cette logique.
Le comité appelle à une réunion le 3 octobre.

Ecole

Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Les enseignants et les parents des écoles Dolto et Gérard-Philippe, refusent de se laisser opposer et obtiennent satisfaction

Correspondante

Nous avons relaté dans notre précédent numéro la mobilisation des parents d'élèves de l'école maternelle Dolto, à Aubervilliers, qui avait arraché, le 10 septembre dernier, l'ouverture d'une classe, puis un enseignant pour la classe le 17 septembre après-midi, après une nouvelle manifestation à l'inspection académique.

Quelle ne fut pas la colère des parents et des enseignants d'apprendre que l'institutrice que l'inspection académique s'était engagée à affecter à la classe avait été retirée d'une classe de l'école maternelle Gérard-Philippe, à Aubervilliers, dont elle s'occupait depuis la rentrée ! Elle et ses collègues refusent d'abandonner les élèves. Même refus à Dolto. Fait du hasard : l'institutrice de Gérard-Philippe est celle du neveu d'une maman de Dolto ! Le 18 septembre au matin, une assemblée générale se tient dans les deux écoles, une délégation commune est organisée à l'inspection académique. Celle-ci était prévenue, la motion adoptée la veille indique : « Les parents bloqueront l'école et viendront manifester devant l'inspection académique autant de temps qu'il faudra. Nous nous battons jusqu'à satisfaction de notre revendication. »

Elle est contrainte d'annoncer le maintien de l'institutrice à Gérard-Philippe et la nomination à Dolto d'une institutrice, par l'ouverture de la liste complémentaire, pour le 21 septembre. Les militants du comité d'Aubervilliers du POI sont allés rencontrer les parents, avec l'article publié dans *Informations ouvrières*. Ce qui frappe, c'est leur détermination. Rien ne les arrêtera. Sortir une maîtresse d'une autre école ? « Ce n'est pas normal », « c'est pour nous opposer les uns aux



Photo AFP

autres ». « S'il n'y a pas la maîtresse vendredi, on s'est organisées pour bloquer l'école mardi et aller à l'inspection ». « Les enfants ont perdu deux semaines. »

Deux départs en congé maternité sont prévus en janvier, alors les mamans restent vigilantes. Ils doivent être immédiatement remplacés. Elles sont contentes de lire leur combat dans *Informations ouvrières*. Nous expliquons que le gouvernement a organisé l'année scolaire sur la base de la circulaire, non abrogée, du ministre de Sarkozy et des 14 000 suppressions de postes à la rentrée (seuls, 1 000 ont été restitués dans le primaire). Elles sont sidérées. De même par le fait que Hollande s'appête à faire ratifier à l'Assemblée nationale le 2 octobre le traité européen rédigé par Sarkozy et annonce un plan d'austérité de 30 milliards d'euros. Beaucoup sont venues sans leur porte-monnaie, mais elles seront six à acheter *Informations ouvrières*. « Que répond-on à un enfant de trois ans qui vous demande : "Maman, pourquoi je n'ai pas ma photo sur le porte-manteau ?" », nous dira l'une d'entre elles. 20 septembre, 13 heures : une enseignante arrive dans la dixième classe de l'école Dolto. ■

Académie de Lyon

Ne licenciez pas les "stagiaires sacrifiés" !

Les fédérations syndicales de l'Education nationale dans l'académie de Lyon (CGT Educ'action, FNEC-FP FO, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNES-FSU, SNUEP-FSU et SUD Education) ont lancé début septembre une lettre-pétition commune adressée au ministre Vincent Peillon contre le licenciement d'enseignants stagiaires. Cette initiative commune, qui a très vite recueilli plusieurs centaines de signatures, a déjà permis d'obtenir le recul du recteur sur plusieurs cas.

"Monsieur le Ministre, en cette rentrée, chacun d'entre nous a été extrêmement attentif à vos déclarations concernant la formation des enseignants (...). Vous répondez à une question du journal *20 Minutes* sur la crise du recrutement en déclarant que "les jeunes ont compris que nous allions revaloriser le métier d'enseignant et leur redonner de bonnes conditions de travail. (...) C'en est fini du mépris à leur égard." Vous comprendrez que c'est avec d'autant plus de stupeur que nous venons d'apprendre que plusieurs

professeurs stagiaires dans l'académie de Lyon en 2011-2012 — qui n'ont toujours, à ce jour, reçu aucune information écrite concernant leur situation — allaient être licenciés. Licenciés alors que ces stagiaires font précisément partie de ceux qui ont été placés à temps plein devant les élèves, en plus de leur formation, avec "une charge horaire supérieure d'un tiers par rapport au temps de travail d'un professeur titulaire", selon un rapport de la Cour des comptes de début 2012. Licenciés alors que de nombreux témoignages d'enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissement... incitant à leur accorder une seconde chance ont été portés à la connaissance du recteur durant l'été. En refusant d'accorder à ces stagiaires la possibilité d'accomplir une seconde année de stage, comme il en a la compétence, M. le recteur de l'académie de Lyon a donc décidé de leur licenciement. Monsieur le Ministre, nous en appelons à vous : si c'en est bien fini du mépris à l'égard de ces stagiaires sacrifiés, qui comprendrait que vous n'interveniez pas pour revenir sur cette décision de licenciement et renouveler le stage de ces collègues ? » ■

Accord Etat-régions

Un pas de plus dans la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation

Michèle Simonnin

Alain Rousset, président PS de l'Association des régions de France (ARF), sortant de l'Élysée le 12 septembre dernier, proclame : « Le temps des régions est venu » (1), et parle de « tournant historique » à propos de la déclaration commune cosignée par le Premier ministre et l'ARF le même jour. Cette déclaration s'inscrit explicitement dans la préparation de l'acte III de la décentralisation et fixe l'objectif de « 15 engagements pour la croissance et pour l'emploi ». Elle érige les régions en « chefs de file du développement économique et de l'innovation sur leur territoire, dans le cadre d'un schéma de développement économique et de l'innovation élaboré après une large concertation avec tous les acteurs concernés ».

Que prévoit cette déclaration commune ?

► "Renforcer le financement des entreprises"

Alain Rousset souligne : « Nous avons obtenu que la future Banque publique d'investissement soit fondée sur un partenariat entre les régions et l'Etat. Comme elles le demandaient, les régions présideront les comités d'orientation de la BPI, au niveau national comme au niveau régional, et créeront avec la banque des plates-formes communes d'accueil des entreprises pour tous leurs besoins de financement (prêts, garanties, fonds propres) » (2). La déclaration précise que « l'Etat et les régions garantiront au cours des trois prochaines années les financements nécessaires aux pôles de compétitivité ».

► "Déployer de nouveaux outils des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle"

Il s'agit notamment de « promouvoir les emplois d'avenir », d'accompagner la mise en place du contrat de généra-



Le président de l'ARF, Alain Rousset, pose aux côtés du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, le 12 septembre 2012 à Paris.

tion » en « pilotant l'évolution de la carte des formations » avec les partenaires sociaux.

Dans un précédent numéro d'*Informations ouvrières*, on a pu lire comment, lors du débat à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le gouvernement refusait tous les amendements cherchant à limiter la précarité des emplois d'avenir.

Il est frappant de constater ici l'accent mis sur les formations « en alternance » et la « transmission des compétences dans les entreprises ». Une façon — traité européen TSCG oblige — d'éviter de poser le problème de la création d'emplois d'enseignants !

► "Sécuriser les parcours professionnels et anticiper les mutations économiques"

« L'Etat et les régions collaboreront afin d'aider les salariés des entreprises menacées à se former afin d'éviter leur licenciement (notamment en lien avec le chômage partiel), préparer leur reconversion en amont d'un risque de licenciement, accélérer leur entrée en formation dès lors que le licenciement serait confirmé. » Autrement dit, accompagner les plans de licenciements.

Elle prévoit également que l'Etat confiera la gestion des fonds européens aux régions, qu'il y aura des expérimentations dès 2013, et que l'Etat les associera à l'obtention, dans le cadre du pacte de croissance européen, des financements en faveur des projets qu'elles auront identifiés.

Informations ouvrières a déjà fait état de la résistance suscitée par l'expérimentation en cours en Alsace. Aujourd'hui, cette déclaration commune Etat-régions prépare sa généralisation pour mettre en œuvre les exigences du TSCG en s'attaquant notamment au Code du travail, à la formation professionnelle...

Rappelons que le candidat Hollande avait annoncé pour les régions « un pouvoir réglementaire leur permettant d'adapter la loi nationale aux réalités du territoire » (3). Alain Rousset vient de saisir l'occasion de cette déclaration pour revendiquer la possibilité pour les régions « d'édicter des normes juridiques relatives aux dispositions adoptées dans le cadre des politiques publiques touchant à l'aménagement du territoire, au développement économique, à l'environnement... » ■

(1) Acteurs Publics, 12 septembre 2012.

(2) Ibidem.

(3) Discours à Dijon, le 3 mars 2012.

Congrès de l'Association des départements de France

L'acte III de la décentralisation : un moyen pour faire disparaître les communes !

Albert Dal Pozzolo

L'Association des départements de France (ADF) tenait son congrès national, à Metz, du 20 au 22 septembre. Cette association, présidée par Claudy Lebreton, président PS du conseil général des Côtes-d'Armor, regroupe les présidents de tous les conseils généraux de France. Le quotidien régional *Le Républicain lorrain* titrait : « Au cœur des débats l'acte III de la décentralisation. »

L'acte III de la décentralisation qu'est-ce que c'est ? Laissons le président PS du Sénat, Jean-Pierre Bel, répondre. Celui-ci est en effet intervenu à ce congrès pour expliquer qu'il « faut aller jusqu'au bout de la décentralisation ». Et de donner l'exemple concret de « l'initiative alsacienne de fusion des collectivités comme une démarche originale ». Il s'agit du projet de mise en place du conseil unique d'Alsace constitué sur la base de la fusion des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la région

Alsace, entraînant par conséquent la disparition des deux départements. En écho, le président divers droite du conseil général de la Moselle déclarait : « Je pense qu'il faut des régions plus grandes, à l'image de nos voisins européens (...). Je rêverais d'une région Alsace-Lorraine. » Il emboîtait ainsi le pas à Jean-Pierre Bel et à Philippe Richert, président UMP de la région Alsace, ancien ministre des Collectivités territoriales de Nicolas Sarkozy et promoteur du conseil unique d'Alsace (*lire Informations ouvrières, numéro 217*).

Ainsi, on voit quel serait le contenu de l'acte III de la décentralisation : mettre en place de grandes régions européennes sur la base de la disparition des départements et des communes, entraînant l'éclatement de l'unité de la République. Dans ces conditions, quel crédit peut-on accorder à Jean-Pierre Bel quand il affirme : « J'ai du mal à comprendre pourquoi

certain s'acharnent à propager de fausses bonnes idées comme la disparition des départements » ?

Dire une chose et faire son contraire pose problème. D'autant plus qu'il a posé en préalable l'objectif « de ramener le déficit public du pays à 3 % en 2013 ». Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du pacte budgétaire européen (TSCG). Ce qui signifie la remise en cause des services publics, des emplois et des statuts de leurs personnels, ouvrant la voie à la privatisation-destruction.

Plus de trois cents militants, élus de toutes tendances du mouvement ouvrier et démocratique se sont regroupés pour mener l'action pour l'unité pour le retrait du projet de conseil unique d'Alsace.

Le samedi 22 septembre 2012, ils ont convoqué une conférence de presse, à Sélestat dans le Bas-Rhin, dont vous lirez page 9 le compte rendu. ■

PSA

Rapport Sartorius et négociation tripartite Le gouvernement prend en charge l'application du plan Varin

Correspondants

Le 11 septembre dernier, le gouvernement rendait public le rapport Sartorius sur PSA et le validait.

Ce rapport avait été commandé fin juin par le ministre du Redressement productif, Arnaud Montebourg, au nom du gouvernement. Ce, au moment où le P-DG du groupe, Philippe Varin, s'appretait à annoncer la fermeture du site d'Aulnay-sous-Bois et la suppression de 8 000 emplois en France, et alors que les ouvriers, avec leurs syndicats, manifestaient au siège du groupe contre cette menace de fermeture et pour le maintien des emplois. Le rapport Sartorius estime que « la nécessité, dans son principe, d'un plan de réorganisation des activités industrielles et de réduction des effectifs n'est malheureusement pas contestable » et que « le groupe doit restructurer son appareil de production ». Il juge donc le plan Varin — qui supprime 8 000 emplois et ferme le site d'Aulnay — justifié et inéluctable.

Arnaud Montebourg a immédiatement indiqué que ce rapport devait constituer la base de la discussion avec les organisations syndicales et a annoncé l'ouverture d'une négociation tripartite (Etat, syndicats, direction) dont le contenu, sur cette base, ne peut être que de discuter des mesures concrètes de mise en place du plan. Une négociation tripartite à partir de ce rapport suppose que les organisations syndicales acceptent le cadre du plan Varin (et donc ne revendiquent plus son retrait) et, par conséquent, les suppressions d'emplois et la fermeture du site d'Aulnay. Il s'agit d'une offensive sans précédent contre les travailleurs de PSA et leurs organisations syndicales.

En remettant en cause les prérogatives des organisations syndicales, le gouvernement s'en prend dans le même mouvement au Code du travail. La négociation tripartite vise en effet également à empêcher les élus des salariés au comité d'entreprise de jouer leur rôle et d'avoir recours à toute la procédure juridique inscrite dans le Code du travail qui permet de retarder, voire de bloquer un plan de licenciements.

Dès lors, cette question ne doit-elle pas être soulevée ?

Est-il possible d'appeler les ouvriers à manifester à l'Élysée, de préparer de nouveaux rassemblements, sans poser le problème de la négociation tripartite ?



Le 20 septembre, manifestation des salariés de PSA.

Or force est de constater, le 20 septembre, au sortir de l'Élysée où ils étaient reçus par François Hollande et Arnaud Montebourg, la plupart des représentants syndicaux des sept syndicats — CGT, SUD, FO, CFDT, CFTC, SIA, CGC — de l'usine PSA d'Aulnay, qui avaient appelé les ouvriers de l'usine à venir manifester à Paris, ont accepté ce cadre de la négociation tripartite.

C'est un fait. Le 20 septembre à nouveau, les ouvriers étaient rassemblés, nombreux et déterminés, arborant pancartes et banderoles, et scandant les mots d'ordre : « Aucune usine ne doit fermer, interdiction des licenciements », « retrait du plan de licenciements de PSA ». Ces revendications peuvent-elles aboutir dans le



cadre d'une discussion tripartite fondée sur le rapport Sartorius ? Poser la question, c'est y répondre.

ENTENDU

A la sortie de la délégation intersyndicale à l'Élysée

Jean-Pierre Mercier, délégué central CGT :
« Le président s'est engagé sur la tenue d'une réunion tripartite, c'est un premier pas. Nous avons eu raison de nous mobiliser et de faire la manifestation. Dans les actions futures, il faudra être encore plus nombreux et déterminés. »

Pour **Tanja Susset, du Syndicat indépendant de l'automobile (SIA)**, l'accord de François Hollande pour une réunion tripartite est une « victoire ». Elle ajoute qu'« il faut se battre pour avoir de véritables négociations (...), mettre autour de la table les élus locaux qui pourront apporter des solutions. Il y a déjà des solutions en vue pour les anciens (les plus de 55 ans — NDLR). Le gouvernement dit qu'il nous soutient, il n'y a plus que la famille Peugeot qui doit se prononcer. »

Ce message de satisfaction n'est pas celui de **Mohamed Kenniche, du syndicat SUD**. Il exprimait son inquiétude : « Tous les autres syndicats se montrent satisfaits d'avoir une réunion tripartite, alors que François Hollande s'appuie sur le rapport Sartorius et refuse la demande des syndicats du maintien de l'usine et des emplois. Il a refusé de se déclarer contre le plan de licenciements de PSA. La réunion tripartite va se tenir, oui, mais sur leurs demandes à eux, du patron et du gouvernement, c'est-à-dire qu'il va falloir discuter du plan social. Nous, SUD, nous avons dit non, que nous n'étions pas d'accord pour discuter du plan social. Mais nous sommes isolés sur cette position. »

« On demande des actes », a lancé pour sa part **Jean-Pierre Hardy, secrétaire du syndicat FO**.

Le secrétaire adjoint du syndicat SUD d'Aulnay précisait, quant à lui, un peu plus tôt : « Comment peut-on croire qu'on va nous reclasser à Poissy, puisqu'ils ont déjà du chômage technique, et que le bruit court de la suppression de l'équipe de nuit ? Des centaines d'emplois, dont encore beaucoup d'intérimaires, seraient virés pour soi-disant nous reclasser ? Elle est où, la solution ? La plupart des électeurs d'Aulnay ont voté pour Hollande. Il doit répondre et tenir ses promesses. »

Energie

PROJET DE LOI SUR LA TARIFICATION DE L'ÉNERGIE

“Une rupture totale avec le principe de péréquation nationale”

INTERVIEW

Militant d'une association de consommateurs, l'AFOC, tu as été interviewé par une radio locale à propos du projet de loi sur la tarification progressive de l'énergie. Peux-tu nous dire de quoi il s'agit ?
Les intentions avouées sont de mettre en place une politique d'économie d'énergie dans la poursuite du Grenelle de l'environnement. « Plus on économise, moins on pollue et moins on importe. » C'est ce qu'a déclaré François Brottes, député PS de la 5^e circonscription de l'Isère dans une interview au *Dauphiné Libéré*, le 6 juin dernier.

Par quelles mesures ?

En frappant les usagers au portefeuille pour les inciter à faire des économies de chauffage ! La loi retiendrait trois critères : le mode de chauffage, la composition de la famille et la situa-

tion géographique. La facture sera établie selon trois tarifs : « de base », « de confort », « de gaspillage », avec un système de bonus-malus !

Cela paraît bien compliqué...

Oui, et surtout, cela marque une rupture totale avec le système actuel. Aujourd'hui, la tarification repose sur le principe d'une péréquation nationale.

Sur tout le territoire, le tarif au kilowatt-heure est le même pour tous.

Verrons-nous demain les méridionaux payer plus cher leur kilowattheure au prétexte qu'ils ont l'avantage de moins se chauffer ?

Y aura-t-il un tarif différencié entre le Nord et le Midi ? Plaine, montagne ? Ville, campagne ?

Y aura-t-il un critère superficiel du logement-nombre de personnes au foyer ? Plus on a de mètres carrés par personne, plus on paierait ? Et que dire des malus !

Les ménages les plus pauvres en seront les premières victimes : en général, ils ne peuvent accéder qu'à des logements vétustes, mal isolés et sont, de ce fait, déjà pénalisés.

Une étude montre que ceux qui gagnent moins de 1 000 euros dépensent — c'est une moyenne — 209 euros par mois pour se chauffer, alors que les foyers plus aisés paient 169 euros.

Et même ceux qui ont les moyens de financer des travaux d'isolation thermique ne seront pas forcément gagnants : le bonus éventuel peut n'être qu'une maigre compensation au surcoût des travaux engagés. Au bout du compte, ne s'agit-il pas d'une manière détournée d'augmenter globalement le coût de l'énergie ?

En conclusion, je dirais que ce projet, élaboré à la hâte, ne correspond pas aux besoins de la population. D'un côté, on prétend réduire la consommation d'énergie en imposant aux usa-

gers d'améliorer la performance énergétique de leur logement par des travaux d'isolation ou l'achat d'appareils de chauffage plus performant ; tout cela est très coûteux pour l'utilisateur, malgré les quelques aides ponctuelles. De l'autre, on prétend s'attaquer à la précarité énergétique en faisant bénéficier de « tarifs sociaux » quatre millions de foyers au lieu de 600 000, et on laisse les grands groupes détenteurs ou vendeurs de source d'énergie spéculer librement sur l'énergie et par là, décider du prix.

On ne peut prétendre vouloir « lutter contre la précarité énergétique » si on ne s'attaque pas aux racines du mal.

Veux-tu dire qu'il faut renationaliser le secteur de l'énergie ?

Personnellement, c'est mon avis.

Propos recueillis par notre correspondant de Savoie

Sanofi

Les élus du personnel de tous les syndicats refusent de se rendre aux comités d'entreprise

Les représentants du personnel de Sanofi ont décidé de ne pas se rendre aux différents comités centraux d'entreprise (CCE) prévus ce mardi 25 septembre, faute d'avoir obtenu en amont les documents sur le plan de restructuration que doit détailler la direction. Aucun élu de l'intersyndicale CFDT, CGT, CFE-CGC, SUD et FO ne se rendra donc à ces réunions. Alors qu'enfreignant le Code du travail, le groupe a refusé de communiquer les documents, il annonce ce 25 septembre dans un communiqué vouloir supprimer « environ 900 postes » en France « à l'horizon 2015 » et fait savoir en particulier que « la vocation du site de recherche de Toulouse reste à préciser ». Les syndicats estiment qu'au total, en France, où Sanofi emploie environ 28 000 personnes sur 49 sites, près de 2 500 postes pourraient disparaître. Les sites de Toulouse (600 salariés dans la recherche) et Montpellier (200 dans la recherche) seraient les plus touchés.

Chaque semaine, lisez
Informations ouvrières

Dialogue social

Commission Kaspar à La Poste

"Aucune fédération syndicale ne peut accepter de coorganiser les suppressions d'emplois et la mobilité"

Contribution d'un militant syndicaliste

Dominique Legrand

Ayant lu dans *Informations ouvrières*, numéro 218, l'article sur les recommandations faites par la commission Kaspar, je souhaite apporter l'éclairage particulier du militant syndical dans les télécommunications que je suis.

Je souhaiterais revenir en particulier sur la recommandation faite sur la mobilité, les autres recommandations devant elles aussi être analysées en détail au plus vite. D'autant que le 12 septembre, le groupe La Poste Paris a revendiqué la « mise en œuvre de l'ensemble des préconisations du rapport Kaspar et le lancement de négociations rapides et globales sur ces points ». Dans ce cadre, la direction a commencé à convoquer les syndicats au plan local.

On lit, page 42 du rapport : « Au sein d'une entreprise contrainte à une diminution régulière de ses effectifs, le principe de carrière longue peut conduire à une impasse. »

Ainsi donc, la diminution des effectifs serait une fatalité ! Mais la suppression des emplois n'est-elle pas une conséquence directe de la mise en concurrence, de la privatisation ?

Rappelons qu'entre 1996, année de la transformation de France Telecom en société anonyme, et la fin 2011, on est passé de 161 700 emplois (quasiement tous de fonctionnaires) à 107 000 emplois,

en incluant le dramatique plan « Next », de 22 000 suppressions d'emplois. Cherchant à enfermer le syndicat dans un diagnostic partagé avec la direction, la préconisation faite par la commission Kaspar est qu'« aujourd'hui, l'employabilité ne peut plus se penser seulement dans une dimension interne (...). Dans cette évolution générale du modèle social, la dimension externe de l'employabilité doit être également abordée. » Les modalités de cette mobilité sont explicitées en page 54. Il s'agit

Le syndicat devrait-il accepter la privatisation et ne plus revendiquer le maintien des effectifs ?



Jean Kaspar et le président de La Poste, Jean-Paul Bailly (photomontage).

d'« identifier les modalités de développement de parcours professionnels externes », la « mise en place d'une fonction RH de proximité permettant de donner à chacun un accès à (...) un professionnel de la gestion individuelle, capable de conseiller en matière de parcours professionnel, de formation, de mobilité », de « faire l'inventaire avec les organisations syndicales (...) des métiers menacés par les évolutions de la technologie et de l'organisation du travail qui nécessiteront la mise en œuvre de processus de transition professionnelle interne ou externe », de « redéfinir les politiques de recrutement ».

Le syndicat devrait-il accepter la privatisation et ne plus revendiquer le

maintien des effectifs ? Les télécommunicants ont connu et vécu de façon dramatique ce dispositif pendant des années. L'encadrement, tenu de restructurer les services et de supprimer les postes, mettait les agents et les cadres sous pression, les envoyait devant un conseiller de carrière pour les pousser dehors, quand ce n'était pas la mise au placard tout court. Et sans doute les télécommunicants devront-ils encore se mobiliser pour empêcher Stéphane Richard, P-DG de France Télécom, de réaliser son nou-

veau plan de suppressions d'emplois. Celui-ci a en effet déclaré qu'il ne remplacerait pas les 30 à 40 000 départs à la retraite prévus d'ici à 2020, et qu'il faudrait « s'adapter ». C'est donc sans fin.

Consciente de la difficulté à pratiquer cette saignée, la commission Kaspar recommande que « les dirigeants de l'entreprise et les responsables des organisations syndicales définissent ensemble les conditions et modalités de mise en œuvre des chantiers dans ce qui pourrait prendre la forme d'un accord de méthode ».

Saisissant la balle au bond, le président de La Poste, Jean-Paul Bailly, annonce : « La méthode pour la conduite des évolutions d'organisation associera étroitement les personnels concernés et les organisations syndicales à un diagnostic partagé et au sens des projets. Il s'agira aussi de s'assurer, au préalable, des conditions de la faisabilité sociale individuelle et collective, par l'écoute et la concertation. »

Ces recommandations de la commission Kaspar-Bailly sont un piège, un carcan.

Elles le sont toutes, et nous invitons les militants syndicalistes à en témoigner ; les colonnes d'*Informations ouvrières* sont ouvertes.

Aucune fédération syndicale ne peut accepter de coorganiser les suppressions d'emplois et la mobilité. ■

SNCF

La conférence sociale annoncerait-elle la fin du statut des cheminots et l'éclatement de la SNCF ?

Pierre Besse

En 2011, le précédent gouvernement avait convoqué des assises du rail auxquelles ont participé — en particulier dans les commissions mises en place — nombre d'élus de l'actuelle majorité. Ces assises avaient conclu leurs travaux principalement sur le fait que le statut des cheminots était un obstacle à la concurrence, et qu'il serait souhaitable d'engager des discussions avec les organisations syndicales pour aller vers un « cadre social harmonisé ».

Depuis le changement de gouvernement, et après la conférence sociale de début juillet, plusieurs annonces confirment la mise en route par le gouvernement d'une loi, pour le deuxième semestre 2013, réformant le système ferroviaire français.

Selon une dépêche AFP (28 août) et un article du journal patronal *Les Echos* (29 août), ce texte devrait

répondre aux « distorsions actuelles de concurrence résultant des statuts différents des agents SNCF et des salariés du privé ».

Quelques jours plus tard, dans *La Vie du rail* (5 septembre), Guillaume Pépy, président de la SNCF,

revient une nouvelle fois sur cette concurrence qu'il voudrait loyale. Cela nécessite, selon lui, une ouverture sur un cadre social harmonisé, c'est-à-dire que les agents de la SNCF soient inclus dans une convention collective des salariés des entreprises ferroviaires, qui comprendrait des droits et garanties sociales très inférieurs à ceux du statut des cheminots et à leur réglementation du travail (1).

Ajoutons que, depuis quelques années, Guillaume Pépy réclame également l'abaissement du T2 (complément versé par la SNCF sur les pensions des retraités, et lié au régime particulier des cheminots).

Il va de soi que sans ce complément, le régime particulier des cheminots disparaîtrait, les pensions des che-

minots dépendraient du régime général, ce qui constituerait une remise en cause totale du statut.

Ce sont là deux brèches que le gouvernement Hollande-Ayrault voudrait ouvrir, pour, à terme, liquider le statut.

Guillaume Pépy a également affirmé sa volonté de mettre en place un groupement de l'Infra (2) et de Réseau ferré de France (GIU) dans lequel soixante mille cheminots se retrouveraient dans une société hors SNCF.

En martelant que le statut n'est pas attaqué, mais que des aménagements sont nécessaires, le gouvernement, dans la continuité de la conférence sociale, voudrait associer les syndicats à leur élaboration.

A ce jour, les fédérations syndicales de cheminots, notamment CGT et FO, se prononcent pour le maintien du statut, ce qui est un point d'appui important pour tous les cheminots. Mais l'éclatement de la SNCF déjà engagé — qui deviendrait total si ce GIU voyait le jour — impose plus que

Maintien du statut et retour au monopole public d'Etat de la SNCF.

jamais d'associer au mot d'ordre du maintien de notre statut celui de retour au monopole public de la SNCF. Bien entendu, les réorganisations, les tentatives de filialisation totale ou partielle de tel ou tel service vont non seule-

ment perdurer mais s'accélérer. L'unité sur les revendications précises, y compris sur le plan local, est une nécessité pour constituer autant de points d'appui pour consolider nationalement le mot d'ordre : maintien du statut et retour au monopole public d'Etat de la SNCF. ■

(1) Pour les cheminots, le statut est défini par le RH001 (statut des relations collectives entre la SNCF et son personnel), mais aussi le RH077 (conditions de travail) et la caisse de prévoyance (CPR).

(2) Infra (pour infrastructure) est la branche du groupe SNCF qui réalise, pour le compte de Réseau ferré de France, la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau ferré national.

Grève massive à la Banque de France

Ne faut-il pas exiger du gouvernement le retrait du plan de restructuration ?

Correspondante

Le 21 septembre, jour du comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire, les huit syndicats de la Banque de France (SNABF, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, CFDT, UNSA et Syndicam) ont appelé le personnel à vingt-quatre heures de grève.

Alors que la Banque de France a réalisé 5,6 milliards de bénéfice en 2011, le gouverneur, Christian Noyer, avait mis à l'ordre du jour de ce CCE une nouvelle restructuration de son réseau.

La précédente réforme du réseau avait déjà ramené le nombre de succursales de 211 à 96, les activités de caisse de 211 à 72, et 2 000 emplois avaient ainsi été supprimés. Le projet actuel conduirait notamment à : — la perte de 2 500 emplois et au retrait de quarante caisses, avec la poursuite de l'externalisation du retraitement des billets ; — l'externalisation d'une partie importante du traitement des dossiers de surendettement assuré par le personnel depuis vingt ans. L'objectif est clair. Il s'agit d'assurer « une meilleure maîtrise des ressources consacrées au traitement du surendettement afin que celles-ci pèsent moins sur le budget de l'Etat » !

Les agents du siège, des services administratifs et de la fabrication des billets sont aussi concernés. En effet, ce projet s'inscrit dans une démarche générale de recherche continue de baisse de la masse salariale : non-remplacement d'un départ en retraite sur deux, blocage des salaires et des carrières, recrutement de plus en plus précaire — intérimaires, CDD, CDI — aussi bien chez les cadres que les non-cadres, externalisation, avec l'implantation dans les locaux du siège de prestataires extérieurs vers lesquels sont transférées un nombre croissant d'activités (entretien, informatique, gestion des salles de réunions, etc.).

LES PRISES DE POSITION POUR LE RETRAIT SE MULTIPLIENT

Au niveau national, l'intersyndicale oppose au gouverneur Noyer son propre projet. Pourquoi n'exige-t-elle pas le retrait du plan de restructuration ?

Cette revendication est reprise dans une déclaration intersyndicale adoptée par une réunion de délégués du personnel, au comité d'entreprise des Pays de la Loire, avec les syndicats CFE-CGC, CGT et SNABF, le soutien de la secrétaire du comité d'hygiène et de sécurité et des délégués régionaux CFTC et FO :

« Les signataires de cette déclaration demandent le retrait pur et simple du projet. » L'intersyndicale CGT et SNABF-Solidaires d'Ile-de-France appelle aussi au retrait du plan. En région PACA, les huit syndicats appellent à la grève « pour rejeter avec force ce projet inique » et disent : « Stop à cette restructuration ! »

Le 21 septembre, à Nantes, une trentaine de salariés ont manifesté devant les grilles de la Banque de France, demandant « le retrait pur et simple du projet de réforme actuel ». Ils dénonçaient « un service public qui va disparaître, notamment vis-à-vis des personnes surendettées ».

Le communiqué de l'intersyndicale a annoncé « plus de 80 % de grévistes dans le réseau et plusieurs succursales fermées, une forte mobilisation au siège », indiquant que « toutes les catégories du personnel, y compris l'encadrement, participent au mouvement ».

Une question se pose. Pourquoi l'intersyndicale n'a-t-elle pas appelé à un rassemblement national devant le siège de la Banque de France, où se tenait le CCE ?

Et maintenant que le gouverneur a présenté son plan, ne faut-il pas se tourner vers le gouvernement Hollande, pour exiger le retrait du plan ? ■



Partout, les salariés se sont mobilisés ; ici, les employés de La Roche-sur-Yon, en Vendée.

Afrique du Sud

Les mineurs de Marikana ont fait reculer le trust Lonmin

Marikana, le 19 septembre 2012 : les mineurs rassemblés par milliers écoutent les responsables de l'AMCU rendre compte de leur mandat.

Chronique

INTERNATIONALE

Guerre et paix

Ce 25 septembre s'ouvre l'assemblée générale de l'ONU, avec à son ordre du jour la Syrie et l'Iran. Le président Hollande doit y prendre la parole. La guerre civile ravage la Syrie et, une nouvelle fois, les grandes puissances vont tenter d'imposer une intervention militaire. D'ores et déjà, elles soutiennent financièrement et militairement « l'Armée syrienne libre ». Une grande ONG américaine, qui, depuis le début, dénonce les exactions du régime syrien, vient de publier un rapport mettant en cause l'Armée syrienne libre pour les massacres et les tortures qu'elle pratique. Benyamin Netanyahu, Premier ministre de l'Etat d'Israël, présent à cette assemblée générale, ne cesse de menacer l'Iran d'une attaque imminente. Au Mali, le gouvernement de Bamako vient de passer un accord avec les pays africains pour une intervention de troupes

La violence et la guerre sont le produit de la domination de l'impérialisme contre la mobilisation des masses.

africaines dans le nord du pays. François Hollande soutient cet accord, et la presse signale que cent soldats d'élite de l'armée française seraient déjà sur place pour encadrer cette intervention. En Libye, la ville de Benghazi est ravagée par les combats entre milices rivales, tandis qu'en Irak

et en Afghanistan, la violence est quotidienne. Au Pakistan, les réactions contre les provocations antimusulmanes se transforment en manifestations de masse contre l'impérialisme américain. Ce pays est au bord de l'explosion. La violence et la guerre sont le produit de la domination de l'impérialisme contre la mobilisation des masses pour leur souveraineté. C'est ainsi qu'en Afrique du Sud, quarante-cinq mineurs ont été abattus par la police sur ordre du gouvernement soutenu par l'ANC, le PC et les dirigeants de la Cosatu, au compte du trust britannique Lonmin qui refusait de satisfaire les revendications salariales des mineurs. Mais la grève de quarante jours a finalement abouti à des augmentations de salaire de 22 %. La seule voie contre la guerre et pour la paix, c'est celle qu'empruntent les peuples et les travailleurs contre l'impérialisme, le combat pour la défense de leurs droits et de leur souveraineté nationale.

Lucien Gauthier

François Forge
.....
Le 19 septembre 2012, à Marikana, réunis par milliers, les mineurs ont écouté les responsables de l'AMCU (le syndicat qu'ils ont forgé pour défendre leurs revendications) rendre compte de leur mandat et présenter le résultat des négociations avec la direction. Des augmentations de salaire de l'ordre de 15 à 22 %, selon les catégories, ont été arrachées. Le trust Lonmin s'est également engagé à apporter une compensation financière aux familles des victimes, notamment en assurant les frais d'éducation des enfants.

Après quarante jours de grève et le terrible massacre organisé par la police aux ordres du gouvernement de l'ANC présidé par Jacob Zuma, après que 270 mineurs ont été arrêtés et accusés de meurtre avant d'être relâchés sous caution, après de multiples provocations et violences policières, la détermination des mineurs l'a emporté. Elle l'a emporté contre la volonté du trust Lonmin de ne rien céder. Elle l'a emporté contre la violence sanglante du gouvernement de l'ANC et le soutien honteux du Parti communiste sud-africain à cette répression, ainsi que celui des dirigeants de la NUM (fédération des mineurs affiliée à la centrale Cosatu dont la direction fait partie de la coalition tripartite au pouvoir — NDLR) qui, de bout en bout, ont pactisé avec les patrons, et de certains des dirigeants de la Cosatu qui ont refusé de se solidariser avec les mineurs. En Afrique du Sud, personne ne met en doute la signification de ce conflit et encore moins de sa conclusion. Les augmentations arrachées par la lutte des mineurs se situent bien au-dessus de la moyenne. Elles ont un impact dans toute l'industrie minière et au-delà. La direction du trust a été contrainte de négocier, et donc de reconnaître comme représentante légale des travailleurs l'organisation syndicale qu'ils avaient constituée dans le

cours de la préparation à la grève. Frans Baleni, secrétaire général de la NUM, qui s'est opposé aux revendications et s'est rangé du côté de la répression, s'inquiète : « Cela suggère vraiment que la grève sauvage et l'anarchie peuvent être facilement récompensées. (...) Et cela peut se répandre à d'autres sites car ils peuvent se dire : s'ils l'ont obtenu, nous pouvons aussi l'obtenir. »

Les patrons s'inquiètent

Bien sûr, on s'inquiète aussi du côté du patronat, en Afrique du Sud comme à l'échelle internationale. « En proposant de déchirer l'accord salarial qui existait pour cette année, puis en acceptant des augmentations aussi substantielles pour les travailleurs, Lonmin risque de créer la contagion », a déclaré un analyste de Nomura International, basé à Londres. Les porte-parole de Lonmin ont justifié leur attitude en disant qu'ils avaient pris « des mesures extraordinaires pour répondre à une situation extraordinaire ». Les arrêts de travail et les manifestations se sont produits dans d'autres mines de platine et la mine d'or KDC West, exploitée par le groupe international Gold Fields, située dans la banlieue de Johannesburg, est bloquée par la grève de quinze mille mineurs. La politique du gouvernement de l'ANC, soutenue par le Parti communiste et par la direction de la Cosatu, est déterminée par sa défense des accords de Kempton Park de 1994, accords qui rendaient intouchables la propriété privée des moyens de production totalement contrôlée par la minorité capitaliste blanche, et les grandes multinationales. L'action des mineurs de Marikana met en cause les fondements mêmes de cette politique. Le Socialist Party of Azania (SOPA), organisation associée aux campagnes de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, qui a toujours dénoncé ces accords, a publié au lendemain de la conclusion de la grève de Marikana une déclaration dont nous publions quelques extraits ci-contre. ■

La déclaration du Socialist Party of Azania

"Ils ont été contraints de satisfaire les revendications des travailleurs (...). Les patrons de Lonmin se sont plaints d'avoir été littéralement forcés de signer un accord déraisonnable alors que, durant les quarante jours qu'a duré la grève, ils ont perdu quinze millions de rands par jour. La vérité, c'est que les travailleurs ont rejeté le bluff de Lonmin et qu'ils ont gagné. L'AMCU a répondu que Lonmin aurait pu s'épargner toutes ces difficultés et ces pertes s'ils avaient opté plus rapidement pour un accord et que cela aurait évité la mort des mineurs. Pour dire les choses comme elles sont, si les travailleurs ne s'étaient pas engagés sur la voie qu'ils ont choisie, les patrons n'auraient fait preuve d'aucune bienveillance ni d'aucune générosité. Ils n'auraient jamais obtenu ces conquêtes, ni maintenant ni plus tard.



"Nous continuons à revendiquer la nationalisation des mines et à soutenir tous les travailleurs qui continuent à se battre"

Le système capitaliste représenté par Lonmin et le gouvernement n'a pas été apitoyé par la mort et les souffrances des travailleurs. Ils se sont cantonnés dans leur arrogance et leur refus, et ont maintenu leur volonté de faire le maximum de profits et d'exploiter les travailleurs.

En fin de compte, cet accord sur les salaires est intervenu alors que la Cosatu tenait son congrès pour élire ses instances dirigeantes. Malgré la crise à Marikana et le rôle qu'y a joué son principal syndicat, la NUM, la Cosatu et ses alliés ont continué à vouloir faire porter la responsabilité des problèmes aux travailleurs ainsi qu'à d'autres forces obscures. Tout ce qu'ils ont été capables de faire, c'est de critiquer la "police militarisée" et pas ceux qui leur ont donné des ordres, c'est-à-dire le gouvernement. Nous, Socialist Party of Azania, sommes persuadés que la période qui s'ouvre sera difficile. Le gouvernement de l'ANC avait l'occasion, même si le prix à payer était douloureux, de nationaliser une mine détenue par des étrangers, un fait qui, de bien des manières, représente une violation de la souveraineté de notre pays et qui est directement responsable de la mort de tant de citoyens. Dans n'im- porte quel pays qui aime son peuple, la licence (d'exploitation) de Lonmin aurait été retirée. Nous continuons à revendiquer la nationalisation des mines et à soutenir tous les travailleurs qui continuent à se battre pour leurs droits démocratiques et les syndicats qui les représentent. »

Egypte

Grève et répression syndicale

Correspondant

C'est par la répression que les Frères musulmans, au pouvoir avec les militaires, répondent aux grèves qui se développent depuis quinze jours. Le sit-in organisé par les professeurs devant le siège du gouvernement a été violemment réprimé. Le 11 septembre, après trois jours d'occupation des lieux, la police a démolé leurs tentes et les a dispersés. Plus de vingt professeurs ont été l'objet d'audiences et d'enquêtes disciplinaires, et plusieurs devraient être déférés devant la justice pour incitation et ou « perturbation de l'année scolaire ».

Le 16 septembre, au deuxième jour de la grève des conducteurs de bus de l'Agence des transports publics du Grand Caire, des centaines de policiers anti-émeute ont été déployés devant les dépôts de Mazallat et d'Imbaba. Ils ont envahi ce dernier et arrêté le porte-parole du syndicat indépendant, Tareq al-Beheiry. Le lendemain, neuf dépôts se mettaient en grève totale. « Beheiry a été arrêté sur de fausses accusations, parce qu'il est un syndicaliste indépendant, porte-parole officiel de notre syndicat et un dirigeant courageux de notre grève », a déclaré le responsable du syndicat indépendant, Ali Fattouh, ajoutant : « C'est un message dirigé contre tous les grévistes, une tentative de nous intimider pour nous faire arrêter la grève. » Tareq al-Beheiry a été libéré au bout de trois jours.

Les dirigeants du Parti liberté et justice (PLJ) des Frères musulmans ne lésinent pas : pour Hassan al-Brinca, figure de proue du parti islamiste, les rassemblements et sit-in devant le palais présidentiel sont organisés par « des forces contre-révolutionnaires qui cherchent à renverser le président Morsi ».

La Fédération indépendante des syndicats égyptiens (EFITU) dénonce la criminalisation des grèves et manifestations de travailleurs. Dans un communiqué, elle affirme que : « Le gouvernement de Hicham Kandil et le président, Mohamed Morsi, ont clairement affiché leur hostilité envers les travailleurs. C'est ce qu'illustrent l'arrestation de grévistes et les agressions de femmes travailleuses par les services de sécurité. »

"Grève ! Grève !"

Vendredi 21 septembre, un millier de médecins hospitaliers participent à une assemblée générale dans une salle du syndicat des médecins. Ils exigent du gouvernement des mesures assurant la sécurité dans les hôpitaux, la hausse des salaires et l'augmentation du budget du ministère de la Santé à hauteur de 15 % (elle est actuellement de 4,5 %).

Mona Mina, membre de l'association des « Médecins sans droits » et du conseil d'administration du syndicat, propose une grève illimitée, dans tous les hôpitaux publics du pays, à compter du 1^{er} octobre, avec maintien des soins dans les urgences, les maternités et les services intensifs.

Les médecins affiliés aux Frères musulmans s'y opposent. Le président du conseil d'administration du syndicat, sympathisant notoire de la confrérie, finit par quitter la salle.

Des centaines de médecins, qui exigent d'être entendus par le gouvernement, crient à tue-tête « Grève ! Grève ! » La grève illimitée est votée pour le 1^{er} octobre. ■

Algérie

Le n° 43 de *Fraternité*, l'organe du Parti des travailleurs, vient de paraître.



Tunisie

Vers un gouvernement d'union nationale ?

Correspondant

L'ex-Premier ministre du gouvernement provisoire, Béji Caïd Essebsi, après avoir tout mis en œuvre pour assurer l'élection d'une chambre de députés en lieu et place de l'élection à l'Assemblée constituante souveraine réclamée et voulue par le peuple, se dresse aujourd'hui en donneur de leçons de démocratie, parce que, dit-il, « la transition démocratique en Tunisie est en panne depuis le 23 octobre 2011 ».

Le porte-drapeau de son nouveau parti (qui rassemble d'anciens destouriens, des universitaires et des personnalités issues du mouvement associatif), Nida Tounes, se pose comme une alternative démocratique au gouvernement dirigé par le parti islamiste.

LA QUESTION QUE BEAUCOUP DE PARTIS SE POSENT

Mais en réalité, il formule clairement la question que beaucoup de partis se posent : l'urgence de la formation d'un gouvernement d'union nationale.

« Nous sommes fermement attachés à la mise en place d'un gouvernement de salut national, mais nous ne sommes pas intéressés à en faire partie. »

Qui pourrait croire qu'il n'en ferait pas partie ! C'est la même préoccupation qui agite d'autres partis représentés au sein de l'Assemblée. Le 18 septembre, Ameer Larayedh, membre du bureau politique du mouvement Ennahda, a reconnu que des contacts sont menés avec plusieurs partis et groupes parlemen-

naires au sein de la prétendue Constituante, pour élargir la coalition gouvernementale.

La crise politique se développe de plus en plus.

Le gouvernement de la coalition Ennahda-Ettakatol-Congrès pour la République s'avère incapable de faire face à la contestation et aux revendications incessantes pour l'emploi, la justice sociale, la reconnaissance des droits des martyrs et des victimes de la répression du régime du RCD. ■

Entretien



La parole à...

Ahmed Ben Salah, président du Mouvement d'unité populaire (MUP)

"Après l'indépendance, nous avons nationalisé les usines coloniales d'électricité"

En 1952, Ahmed Ben Salah succéda à Farhat Hached à la tête de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT). Il fut réélu au congrès de 1956 qui adopta un programme économique et social qui prônait notamment la nationalisation des entreprises, la réforme agraire et la création d'un secteur coopératif. Habib Bourguiba exigea qu'il soit écarté de la direction de l'UGTT et lui confia, en 1961, la responsabilité de l'économie au sein de son gouvernement. Ahmed Ben Salah proposa un programme quasi identique au programme économique et social de l'UGTT. Nous l'avons interrogé sur cette période, marquée par d'importantes réformes économiques et sociales qui s'inscrivent dans la voie du progrès et de l'émancipation de la nation.

Ahmed Ben Salah est démis de ses fonctions ministérielles en 1969. En 1970, il est traduit devant un tribunal d'exception et condamné à dix ans de travaux forcés pour haute trahison. Il réussit à s'évader de sa prison et se réfugia en Algérie, où il bénéficia de la protection de Houari Boumédiène et fonda, en 1973, le Mouvement d'unité populaire.

Dans quelles circonstances avez-vous accepté de prendre la responsabilité de l'économie au sein du gouvernement ?

Il faut rappeler une chose capitale. C'est qu'en 1956, au lendemain de l'indépendance, tous les responsables de l'UGTT étaient destouriens (membres du parti Néo-Destour — NDLR). Nous avons proposé, à la suite de l'adoption du programme économique et social, l'entrée de l'UGTT, en tant qu'organisation, au sein du parti. Nous prenions comme modèle d'organisation le modèle anglais du Labour Party. Cette proposition a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements. Mais elle a été dénoncée, y compris par Bourguiba lui-même, parce qu'elle signifiait pour eux la mainmise sur le parti. Nous avions d'ailleurs présenté cette proposition lors d'une conférence de presse, avec, à ma gauche, Ahmed Tlili, secrétaire général adjoint de l'UGTT et membre du bureau politique du parti, et à ma droite, Abdallah Farhat, trésorier de l'UGTT et membre du bureau politique du parti. Quelques semaines après, une large campagne était menée pour dénoncer cette proposition.

N'était-ce pas la preuve que le programme économique et social adopté par l'UGTT et les objectifs visés par l'organisation syndicale étaient inconciliables avec les orientations du parti nationaliste Néo-Destour ?

Il faut bien savoir que dans les années de la lutte pour la libération nationale, Farhat Hached était, en l'absence de Bourguiba, le dirigeant du mouvement national et que l'UGTT inscrivait toute son action dans la lutte pour l'indépendance. Il n'y avait pas de différence au plan des objectifs nationaux entre le Néo-Destour et l'UGTT. Nous avions d'ailleurs proposé le texte du programme économique et social de l'UGTT au congrès du parti avant qu'il ne soit adopté par le congrès de l'UGTT. Mais ceux qui ont combattu notre proposition étaient animés par la peur de perdre leurs prérogatives et leur mainmise sur les affaires du pays.

Comment s'est faite votre nomination à la tête de l'économie ?

Quand Bourguiba m'a appelé pour me confier la responsabilité de l'économie, je lui ai demandé de m'accorder un mois afin que je lui présente un programme de travail.

Et le programme de travail que je lui ai présenté n'était rien d'autre que le programme de l'UGTT. Ce qu'il accepta. J'étais alors ministre de la Santé et des Affaires sociales, ministère qui avait en charge, entre autres, la caisse d'assurance maladie et la caisse de retraite. J'ai été invité par le bureau politique pour soumettre mon programme qui y fut reçu sans aucune opposition. En réalité, les oppositions étaient nombreuses, et elles vont agir plus tard pour multiplier les obstacles à la réussite des réformes engagées. Certains vont même s'enrichir à l'occasion. Personne n'a jamais fait l'histoire des taupes agissantes qui ont constamment œuvré à contrer les réformes et à multiplier les obstacles devant l'indépendance de notre pays, ni cherché à savoir au compte de qui elles le faisaient.

Vous avez voulu conduire, au sein d'un gouvernement nationaliste, une politique économique et sociale allant dans le sens des intérêts des travailleurs et des paysans pauvres. Or par deux

fois, la première lors du congrès de l'UGTT de 1956 — où vous avez proposé une adhésion organique de la centrale syndicale au parti, adhésion qui fut repoussée et combattue — et la deuxième, lors de votre ministère de l'Economie, des traquenards et des embûches ont été dressés, avant que vous ne soyez arrêté et condamné. Cette politique économique et sociale ne peut-elle donc pas s'inscrire dans les orientations du parti nationaliste ?

Il faut comprendre qu'au début de l'expérience socialiste que j'ai conduite, j'avais des séances de

travail hebdomadaires en tête-à-tête avec Bourguiba et tout se passait très bien. Il était même enthousiasmé par le travail entrepris. Nous avons créé l'Union nationale de la coopération, à côté de l'UGTT et de l'Utica, le syndicat patronal, et elle fut présidée par Bourguiba. Nous avons aussi créé l'Ecole supérieure de la coopération, afin de fournir aux coopératives les cadres dont elles avaient besoin.

Cette école a tout simplement été fermée quand ils ont décrété l'échec de la politique des coopératives. On avait même dit que la politique des

coopératives était une politique bolchevique ! Ont-ils simplement constaté que les coopératives pulvéulisaient au sein même des grandes économies capitalistes ? Il faut bien savoir que 350 coopératives ont été créées, surtout avec les terres coloniales, convoitées par certains pour leur propre compte, au titre de combattants pour l'indépendance.

D'ailleurs, la Banque mondiale avait refusé de financer les coopératives, au prétexte qu'elle n'avait jamais financé l'agriculture. J'ai répondu que la politique de la Banque mondiale ne s'inscrivait pas dans l'ère nouvelle qu'ouvrait l'indépendance des pays du tiers-monde. De grands projets ont été mis en place, à Gabès, Bizerte, au Kef, à Gafsa, Sousse, et ce, dans tous les secteurs que nécessitait le développement économique. Dans le Nord, qui ne produisait pas de légumes, nous avons créé une conserverie de tomates, au Kef, et planté six millions de pieds d'oliviers. Nous avons nationalisé les usines coloniales d'électricité. ■

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

ÉTATS-UNIS (1)

La banque centrale des Etats-Unis : "un bateau ivre"

La Banque centrale des Etats-Unis (Fed) n'a absolument aucune idée de ce qu'il convient de faire pour sortir l'économie américaine de la crise, vient de déclarer l'un de ses dirigeants, Richard Fisher. « *La vérité, cependant, est que personne au sein du comité (de politique monétaire de la Fed) ou de la Banque centrale ne sait réellement ce qui entrave l'économie* », a-t-il déclaré dans un discours à New York. Faisant valoir que des milliers de milliards de dollars prodigués abondamment par la Réserve fédérale dorment dans les coffres des banques, des entreprises, ou de fonds monétaires, Fisher estime que « *continuer à inonder le marché de liquidités n'a servi et ne servira à rien* ». « *Je suis tenté de comparer notre Congrès à un équipage de marins ivres, déclare cet ancien élève officier de l'école navale américaine, mais on pourrait me faire valoir qu'une telle comparaison risque d'être perçue comme une insulte aux marins ivres.* »

LE CHIFFRE

11,3 %

C'est, selon l'institut de statistiques de l'Union européenne (Eurostat), la baisse du coût moyen du travail sur les trois premiers mois de l'année, par rapport aux trois premiers mois de 2011.

ÉTAT D'ISRAËL

Le seul à posséder un arsenal nucléaire : qui menace qui au Moyen-Orient ?

Alors que l'Etat d'Israël multiplie les menaces d'intervention en Iran visant à détruire l'industrie nucléaire civile de ce pays, il est bon de rappeler que l'Etat israélien est le seul à posséder un arsenal nucléaire au Moyen-Orient. Alors : qui menace qui dans la région ? Selon l'AFP, « *considéré comme la seule puissance nucléaire au Proche-Orient, Israël est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais pas signataire du traité de non-prolifération des armes nucléaires* ». En vertu de quoi, l'Etat d'Israël a annoncé son refus de participer à une conférence sur la dénucléarisation du Proche-Orient prévue à Helsinki, a indiqué le 20 septembre le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères.

Photo AFP



Haiti : marche nationale des élèves-enseignants pour les salaires et une revalorisation de l'enseignement public

L'Union nationale des normaliennes et normaliens haïtiens (Unnoh) appelle à une marche nationale, le vendredi 5 octobre 2012, pour une revalorisation des salaires des enseignants du secteur public. Parmi les revendications de l'Unnoh formulées avant la rentrée des classes le 1er octobre : le paiement des arriérés de traitements, la nomination des étudiants sortant de l'Ecole normale supérieure ainsi que celle des enseignants de l'Ecole normale des institutrices et instituteurs. L'Unnoh réclame un salaire mensuel de

base de cinquante mille gourdes (860 euros) pour tous les enseignants, quels que soient leur niveau d'études et le secteur (privé ou public). Son secrétaire général, Josué Mérielien, estime nécessaire une augmentation de près de 34 % du budget national pour le secteur éducatif. Alors que plus de 80 % des écoles du pays sont privées, l'Unnoh demande aux autorités de l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour construire, dans tout le pays, des écoles publiques, afin que la scolarisation gratuite ne soit pas paroles en l'air mais une réalité.

ÉTATS-UNIS (2)

Les agents américains ont "perdu" deux mille armes de guerre au Mexique

Un rapport de l'administration Obama jette une lumière trouble sur les pratiques des autorités américaines, illustrées par une opération au Mexique qui a tourné au fiasco. L'opération Fast and Furious avait abouti en 2009 à la perte de quelque deux mille armes de guerre que l'Agence fédérale sur l'alcool, le tabac et les armes (ATF) avait fait passer en contrebande au Mexique, prétendument dans le but de piéger des membres de cartels mexicains de la drogue. Au moins cent vingt-deux des armes « perdues » au Mexique dans le cadre de cette opération avaient finalement été utilisées pour perpétrer des crimes dans ce pays ; deux avaient été retrouvées sur la scène du meurtre d'un garde-frontière américain en Arizona, selon un précédent rapport. Le reste des armes est toujours en circulation. Le nouveau rapport établi par l'inspecteur général Michael Horowitz du ministère de la Justice relève ce qu'il appelle une « *série de graves erreurs* » de responsables de l'ATF, du bureau du procureur de l'Arizona responsable de l'enquête et du ministère de la Justice. Rien que cela...

ÉTATS-UNIS (3)

Brutalités policières pour arracher des aveux

Photo AFP



Reggie Clemons, un Noir qui a passé dix-neuf ans dans le couloir de la mort pour le meurtre de deux jeunes filles blanches qu'il nie avoir commis, a rapporté devant le juge les brutalités policières qu'il a subies pour lui arracher des aveux. Lors de la lecture de l'acte d'accusation, en 1991, le juge s'était aperçu de traces de coups et avait ordonné qu'il soit examiné à l'hôpital, a rappelé Laura Moye, directrice d'Amnesty International-USA. « *Le seul moment où ils ont arrêté de me frapper c'est quand j'ai accepté de faire une déclaration enregistrée* », a déclaré Clemons, qui accuse les policiers de l'avoir giflé, battu à l'arrière de la tête, puis frappé la tête contre un mur lors de cette « confession ». A l'audience, lundi 17 septembre, la défense a montré que les poursuites ont été conduites à l'époque par un procureur agressif, qui a dissimulé certains éléments à la défense et au jury. Elle a indiqué que le rapport de police avait été modifié entre la première confession du témoin clé et la version présentée au jury, et qu'elle n'en avait eu connaissance que dix-sept ans après le procès. Les organisations de défense des droits de l'homme voient dans cette affaire de nombreuses similitudes avec celle de Troy Davis, ce Noir exécuté il y a près d'un an en Géorgie pour le meurtre d'un policier blanc, en dépit de nombreux doutes sur sa culpabilité.

INDE

Grève nationale contre la réforme favorable aux multinationales de la grande distribution

Farouchement opposés à l'arrivée des géants mondiaux de la grande distribution, les petits commerçants indiens ont entamé le 20 septembre une grève nationale massivement suivie. Un mouvement qui illustre la difficulté récurrente du pouvoir à imposer les réformes économiques réclamées par les marchés. De nombreux marchés et magasins étaient fermés, tandis que le trafic ferroviaire était perturbé dans plusieurs Etats. Des manifestations ont eu lieu à New Delhi et dans de nombreuses autres villes. Des milliers de policiers étaient déployés à Calcutta, capitale du Bengale-Occidental, où les magasins, marchés et bureaux ont été fermés pour vingt-quatre heures, tandis que les voies ferrées étaient toutes bloquées. Les chauffeurs de bus et de poids lourds ont également participé à la grève, soutenue par les syndicats, pour protester contre une hausse de 12 % du prix subventionné du gazole. La Confederation of All India Traders (CAIT), qui regroupe près de dix mille syndicats indiens, estime que la grève a été suivie par cinquante millions de personnes. Selon la réforme du gouvernement, les groupes étrangers tels que l'américain Walmart, le britannique Tesco et le français Carrefour pourraient acquérir jusqu'à 51 % du capital des détaillants multi-marques indiens. Les grandes chaînes étrangères sont déjà présentes en Inde comme grossistes, mais elles ne peuvent vendre directement aux consommateurs de ce pays de 1,2 milliard d'habitants. On compte en Inde plus de douze millions de kiranans, ces petites échoppes traditionnelles qui font vivre plus de vingt-cinq millions de commerçants.

PUBLICATION : UNE BROCHURE DU CICR

Mémoire sur la répression antisyndicale en Guadeloupe

Le Comité international contre la répression (Cicr, pour la défense des droits syndicaux et politiques) publie ce mois de septembre 2012 un document transmis par Elie Domota, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) concernant la répression antisyndicale en Guadeloupe. Ce document, établi par Elie Domota, est fondé sur des faits, exclusivement des faits, et ils sont accablants. Ce ne sont pas moins de soixante-dix-sept militants et responsables syndicaux de l'île qui, de janvier à juin 2012, ont été convoqués devant les tribunaux. Rappelons qu'au mois de juin, une délégation de l'UGTG, conduite par son secrétaire général, a participé à cinq meetings (Lyon, Nantes, Paris, Lille, Limoges), rassemblant une nombreuse assistance. Plus de mille responsables syndicaux de l'Hexagone ont soutenu la démarche du Cicr demandant au nouveau ministre de la Justice, Christiane Taubira, de recevoir une délégation. Au moment où cette brochure est publiée, soit trois mois et demi après la prise de contact avec le ministère de la Justice, et en dépit des assurances données, aucun rendez-vous n'a encore été proposé par le ministère. Le Cicr s'est adressé ces derniers jours une nouvelle fois aux autorités afin qu'il soit fait droit à cette demande légitime.



On peut se procurer cette brochure au prix de 2,5 euros (commande minimum de deux brochures, soit 5 euros + 1 euro de port = 6 euros). Chèques à l'ordre du Cicr, à adresser au Cicr, 28, rue des Petites-Ecuries 75010 Paris.